

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS+



ville la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort



Revue de presse du mercredi 15 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE





« SOUS TENTES À 50°C » : COMMENT LES SANS-ABRI VIVENT LA CANICULE

Quand le mercure grimpe, survivre sous une tente devient un véritable défi. Les bénéficiaires du centre de jour L'Accueil à La Louvière racontent leur quotidien sous la canicule et partagent leurs trucs et astuces.

LAURINE HANQUET

Volets et stores fermés, ventilateurs, voire film anti-chaueur apposé sur les fenêtres : à chacun ses solutions pour perdre quelques précieux degrés durant les épisodes caniculaires que nous subissons. La chaleur accable, à plus forte raison encore des publics spécifiques... Dont un, souvent invisibilisé : les personnes sans-abri, particulièrement démunies sous un soleil de plomb.

À la recherche d'un coin d'ombre, ils peuvent néanmoins trouver quelques heures de quiétude au centre de jour « L'accueil » à La Louvière. On y rencontre Cédric (44 ans), sans domicile depuis deux mois, qui nous partage ses trucs et astuces pour supporter la chaleur : « Le plus important, c'est de bien s'hydrater, bien boire de l'eau. Quand on peut, aller à la piscine, se rafraîchir, prendre des glaçons et bien manger. Il faut prendre soin de soi », résume-t-il. L'hydratation est en effet au cœur de chaque recommandation. Angelo, sans abri depuis

huit mois, préconise même d'ajouter « une pincée de sel » dans l'eau afin de mieux se réhydrater. Un autre bénéficiaire privilégie, lui, « l'eau tiède, plus efficace que l'eau froide ».

”

« On ne peut pas se mettre dans un sac de couchage, donc on se fait bouffer par les moustiques »

ANGELO, SANS-ABRI

Un conseil avisé mais pas toujours respecté : « Les personnes arrivent parfois ici en ayant vraiment très soif, avec des étourdissements. Certaines restent longtemps au soleil sans forcément se rendre compte des risques. Ces dernières semaines, nous avons dû appeler plusieurs fois l'ambulance pour des personnes qui ont finalement dû être conduites aux urgences », explique Victoria, coordinatrice de l'Accueil. Dès le déclenchement du plan canicule, les

équipes distribuent des bouteilles d'eau, des casquettes, de la crème solaire, de l'après-soleil et renseignent les bénéficiaires sur les différents points d'eau disponibles dans la ville. « Nous leur conseillons aussi de faire leurs démarches le matin, puis de revenir ici l'après-midi pour se reposer, éviter de trop se déplacer et surtout boire énormément d'eau », poursuit-elle.

DES NUITS INTENSES

Pour Jean, le quotidien consiste surtout à chercher des lieux où la température est plus supportable : « Ici à L'accueil, il ne fait pas trop chaud. Sinon, je vais dans des espaces publics climatisés ou je trouve un endroit à l'ombre... » Les nuits en revanche restent éprouvantes : « L'air est lourd et les moustiques s'acharnent. »

Victoria confirme que ces difficultés reviennent dans la plupart des témoignages. « Certaines personnes vivent sous tente. Elles nous montrent parfois des thermomètres qui affichent jusqu'à 50 degrés à l'intérieur. Les tentes deviennent de véritables fours. Beaucoup attendent tard avant d'y retourner et dorment très peu. »

Un constat partagé par Angelo : « Avec la chaleur, on ne peut pas se mettre dans un sac de couchage, donc on se fait bouffer par les moustiques. » Lui cherche aussi à limiter ses dé-

placements durant les journées les plus chaudes. « Normalement je suis tout le temps en mouvement avec mon gros sac à dos, mais c'est sûr que la chaleur épuise. » En huit mois passés dans la rue, il affirme avoir perdu près de 20 kilos, entre les longues marches quotidiennes et les fortes températures.

DE L'OMBRE, À TOUT PRIX

« Le week-end, c'est dur. C'est fatigant parce qu'on marche beaucoup plus puisqu'on n'a accès à rien. Toutes les structures sont fermées », explique Angelo. Les parcs deviennent alors les seuls refuges où trouver un peu d'ombre et d'air. Pour Victoria, cette réalité pousse parfois les personnes à prendre des risques. « Beaucoup installent leur tente sous les arbres pour chercher de la fraîcheur. Nous faisons de la prévention parce qu'en cas d'orage, c'est dangereux. Mais elles sont dans une logique de survie : elles préfèrent ce risque plutôt que de laisser leur tente toute la journée en plein soleil. »

Quant à Mohamed, il résume les principaux réflexes à adopter : « Pas d'alcool, pas de drogue, rester à l'ombre, boire beaucoup d'eau et ne pas s'exposer inutilement au soleil. » Un message simple, mais vital lorsque la rue se transforme en véritable fournaise. ■

« La carte riverain ne donne pas une place devant chez soi »

Le mot laissé sur le pare-brise d'une Brainoise a suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux. Pierre-Yves Hubaut (Braine/MR), échevin de la Mobilité, rappelle qui peut stationner, où et dans quelles conditions en zone bleue.

AUDREY CADOR

Le mot manuscrit retrouvé sur le pare-brise d'une habitante de Braine-le-Comte n'a pas manqué de faire réagir. Le message affirme que la place devant le domicile lui est réservée et rappelle l'obligation du disque bleu. Sur Facebook, la Brainoise a publié la photo accompagnée d'une mise au

point, rappelant qu'elle paie une carte riverain et qu'elle n'est donc pas tenue d'apposer un disque de stationnement. Interrogé par nos soins, l'échevin de la Mobilité, Pierre-Yves Hubaut (Braine/MR), revient sur les règles actuellement en vigueur.

VALABLE DANS TOUTE LA ZONE

« Toute la zone de Braine-Centre, située entre la Nationale 6, la gare et la N533, est actuellement en zone bleue », explique-t-il. Cette réglementation vise avant tout à limiter la pression exercée par les nombreux navetteurs qui utilisent quotidiennement la gare de Braine-le-

Comte. « La gare accueille un nombre de voyageurs colossal, de l'ordre de 10.000 personnes par jour. Il a donc été décidé de réglementer le stationnement dans l'hypercentre. » Les habitants domiciliés dans ce périmètre peuvent acquérir une carte riverain. « Cette carte leur permet de stationner leur véhicule dans toute la zone bleue, sans devoir placer un disque et sans risquer de redevance. » Il insiste sur un point qui semble être à l'origine du malentendu : « Ce n'est pas une place réservée devant chez soi. La carte est valable dans l'ensemble de la zone bleue. Jusqu'à présent, les riverains peuvent donc se garer où



P-Y. Hubaut rappelle la règle. © DR

ils le souhaitent à l'intérieur de ce périmètre. » Le dispositif prévoit également une carte destinée aux travailleurs dont le lieu d'emploi est situé dans la zone bleue. Les autres automobilistes peuvent, eux, utiliser un disque de stationnement. Celui-ci autorise un stationnement de 4h au par-

king Delescolle et de 2h dans le reste de la zone bleue. L'échevin rappelle toutefois une exception importante. « La rue de la Station et la Grand-Place constituent une zone bleue stricte. Même avec une carte riverain ou une carte travailleur, il faut y respecter une durée maximale de 2h avec un disque ». Tout contrevenant s'expose à une redevance de 27 €. Enfin, Pierre-Yves Hubaut précise que la rue d'Écaussinnes n'est actuellement que partiellement concernée par la zone bleue. « Dans le nouveau projet prévu en janvier 2027, le périmètre sera étendu jusqu'au pont Infrabel, chemin du Pont » conclut-il. ■

La police renforce les contrôles à la carrière de Scoufflény

Interdite d'accès, la carrière de Scoufflény à Ecaussinnes continue d'attirer de nombreux baigneurs. Pour éviter les drames et les nuisances, la police de la Haute Senne intensifie sa présence.

LAURINE HANQUET

Les fortes chaleurs continuent d'attirer de nombreux amateurs de baignade vers la carrière de Scoufflény, à Ecaussinnes, pourtant interdite d'accès. Face à cette affluence, la zone de police de la Haute Senne a récemment renforcé sa présence sur le terrain afin de prévenir les accidents, mais aussi de limiter les nuisances constatées dans le quartier.

« C'est un point sur lequel le bourgmestre insiste, mais nous avons une vigilance accrue constamment, et ce depuis des années », explique le chef de corps, Samuel De Bie.

Vendredi dernier, alors que les températures étaient particulièrement élevées et qu'il s'agissait d'un jour de match des Diables Rouges en Coupe du Monde, des effectifs supplémentaires ont été mobilisés dès 16 h. « Un créneau où l'affluence est plus importante. Nous étions là pour sécuriser, être visibles et dissuader ceux qui prennent des risques. Nous ne sommes pas uniquement dans la recherche de l'infraction. Notre rôle est aussi pré-

ventif ». Ceux qui s'aventurent à la baignade encourent néanmoins une amende de 350 €. Selon le chef de corps, le site est devenu une véritable attraction estivale, notamment auprès de jeunes venus de la région bruxelloise. « C'est quasiment une plage ».

Outre les risques liés à la baignade, les riverains dénoncent régulièrement des incivilités sur le trajet reliant la gare au site. « Il y a des jets d'objets sur la voie publique, dans les jardins, parfois des échanges verbaux avec les habitants. Notre présence vise aussi à rassurer la population ».

UNE VEILLE MAINTENUE

Le danger reste bien réel. « Il y a des objets au fond de l'eau, des machines immergées. Des décès sont déjà survenus dans des carrières ailleurs en Belgique cette saison. C'est un vrai problème qui doit être pris au sérieux », souligne Samuel De Bie.

La police entend poursuivre cette vigilance dans les prochaines semaines. D'autres opérations plus ciblées sont envisagées, même si leur organisation dépend notamment des moyens disponibles et... de la météo. « Si on organise une action trois semaines à l'avance, mais que les températures diminuent, ça n'a plus de sens. On va néanmoins maintenir cette veille », conclut-il. ■

Il tire six fois avec une carabine suite à une simple dispute entre livreurs

Une bête dispute, des coups de feu : un trentenaire de Soignies, sous détention électronique après avoir été incarcéré plusieurs semaines, comparaît ce mercredi devant le tribunal correctionnel de Mons pour tentative d'assassinat.

JOHANNE TINCK

Ils se sont mal parlé en soirée, se sont retrouvés un peu plus tard dans la nuit sur la place Van Zeeland et cela a dégénéré. Un trentenaire



Sur la place Van Zeeland © G. maps

sans casier se retrouve ainsi inculpé de tentative d'assassinat...

Les faits se sont produits en novembre 2025. Ce soir-là, deux livreurs se disputent pour trois fois rien. Ils décident de se revoir pour en parler sur la place Van Zeeland.

FUITE À PIED ET EN VOITURE

L'un des livreurs, un Sonégien de 28 ans, reste dans son véhicule. Il est venu avec deux amis. Celui avec qui il doit parler s'est lui déplacé avec son frère de 34 ans. C'est ce dernier qui, très vite, tirera en direction de l'autre véhicule à l'aide d'une carabine !

Au moins cinq impacts de

balles ont été constatés sur le véhicule dans lequel le Sonégien de 28 ans est resté avant de prendre la fuite. L'un des

L'homme a tiré vers la voiture : il doit se justifier de tentative d'assassinat

amis a saisi un gaz lacrymogène qui n'a, finalement, servi à rien. Il a pris la fuite à pieds alors que ses amis sont repartis en voiture avant de le « reprendre » un peu plus loin. Heureusement, personne n'a été blessé.

Il n'empêche, le trentenaire qui a tiré a été incarcéré plusieurs semaines avant de béné-



Frank Discepoli est l'avocat de la victime © David Claes

ficier de la détention électronique. Il devra se justifier de tentative d'assassinat. C'est ce qu'il fera ce mercredi 15 juillet

devant le tribunal correctionnel de Mons. La victime s'exprimera via l'intermédiaire de son avocat, Frank Discepoli. ■

Six nouveaux radars fixes et tronçons annoncés en 2026 en région du Centre

Houdeng, Braine-le-Comte, Soignies, Écaussinnes... Six nouveaux radars vont faire leur apparition dans la région du Centre. Voici où ils seront installés et pourquoi ces axes ont été retenus.

LAURINE HANQUET

Le gouvernement wallon poursuit le renforcement de son dispositif de sécurité routière. Dans les douze prochains mois, six nouveaux radars (trois fixes et trois radars tronçons) seront installés dans la région du Centre. Une mesure défendue par le ministre wallon de la Sécurité routière, François Desquesnes (Les Engagés), qui rappelle que la vitesse reste l'une des principales causes d'accidents graves.

« Aujourd'hui, en Wallonie, on compte encore environ 200 morts par an sur les routes. C'est beaucoup trop. Les limitations de vitesse ne sont pas là pour embêter les gens, mais pour

protéger des vies », insiste le ministre.

Chaque année, la Wallonie investit environ 15 millions d'euros afin d'installer 150 nouveaux radars, chaque dispositif



« Aujourd'hui, en Wallonie, on compte encore environ 200 morts par an sur les routes. C'est beaucoup trop »

Le ministre François Desquesnes

représentant un investissement d'environ 100.000 euros, comprenant le radar, son installation et son raccordement aux réseaux.

Le ministre précise que ces implantations répondent à une méthodologie bien définie. Les demandes émanent d'abord des zones de police, avant d'être classées selon trois critères : le nombre d'accidents graves recensés ces cinq dernières années, les vitesses relevées lors de contrôles et la présence de lieux sensibles, comme des écoles, des commerces, des hôpitaux ou des quartiers fortement urbanisés. « La peur du gendarme est malheureusement ce qui fait encore évoluer les comportements de certains conducteurs. Les radars rappellent qu'il existe des règles, et que ces règles sont là pour protéger des vies », souligne François Desquesnes.

VOICI OÙ SERONT INSTALLÉS LES NOUVEAUX RADARS

Parmi les trois radars fixes, l'un prendra place à Houdeng, sur la chaussée Paul Houtart (N535), à hauteur du carrefour avec la rue de la Chaudronnerie. Un autre



Voici leurs emplacements. © LH

sera installé à Braine-le-Comte, sur la chaussée d'Ecaussinnes (N532), à proximité du carrefour avec le chemin du Baudriquin. Le troisième prendra place à Soignies, sur la chaussée de Mons, à l'entrée de la zone urbanisée en venant de Mons (N6).

Trois radars tronçons compléteront le dispositif. Le premier sera installé à Soignies, sur la chaussée du Roeulx, sur le sec-

teur allant du supermarché Aldi à l'école La Source. Le deuxième prendra place à Écaussinnes, sur la rue Ernest Martel, entre la gare et le centre-ville. Enfin, le troisième sera implanté à Horrues, sur la chaussée d'Enghien (N55), entre la rue de l'Aire et le contournement de Soignies. Les 6 radars devraient être mis en service dans les 12 mois. ■

MOINS DE BOUTEILLES D'EAU DISPONIBLES : UNE RÉALITÉ DANS LE CENTRE COMME AILLEURS !

Avec les fortes chaleurs, la demande en eau est exceptionnelle. Les stocks sont plus limités. Nous avons fait le point avec trois grandes enseignes : Colruyt mais aussi Delhaize et Carrefour.

JOHANNE TINCK

Des clients de plusieurs magasins ont remarqué ces derniers jours des rayons d'eau en bouteille moins fournis. Au Colruyt d'Enghien, un avis affiché dans le magasin informait les consommateurs que « la demande en eau est exceptionnellement élevée » en raison des fortes chaleurs de ces dernières semaines et que « leur disponibilité peut être temporairement limitée ». Au Colruyt de La Louvière Centre également, les rayons ne sont pas remplis comme à l'accoutumée...

Le groupe Colruyt se veut toutefois rassurant. « Il n'y a pas de pénurie en eau dans nos magasins, mais il est possible que certaines marques d'eau en bouteille soient temporairement moins disponibles dans certains de nos magasins », explique Maria Clara, du service presse de Colruyt Group.

LIVRAISONS QUOTIDIENNES

L'enseigne souligne que les longues périodes de fortes chaleurs enregistrées cette année ont fortement fait grimper la demande. « Lors des journées de pointe, nous vendons actuellement jusqu'à deux millions de bouteilles d'eau par jour, soit environ deux fois plus qu'un jour moyen. Cela correspond à un volume de 75 ca-

mions complets. » Avec ses fournisseurs, Colruyt indique augmenter ses stocks lorsque cela est possible et mobiliser des capacités de transport supplémentaires afin d'approvisionner les magasins. Le groupe insiste sur le fait que de nouvelles livraisons arrivent quotidiennement et que la situation est suivie en permanence. « Il y a et il y aura de l'eau en vente dans nos magasins, même si le choix de cer-

”

« Tous nos rayons ne sont pas remplis, étant donné la demande exceptionnelle. Nous faisons le maximum »

Carima Ghozi

PORTE-PAROLE DE DELHAIZE

taines marques pourra être temporairement plus limité. Il s'agit d'un pic de demande exceptionnel qui exerce momentanément une pression sur la chaîne d'approvisionnement habituelle. » Concernant les glaces et les glaçons, Colruyt assure également qu'il n'y a pas de pénurie. Là aussi, certaines références peuvent toutefois être temporairement indisponibles dans certains magasins.

Même constat chez Delhaize. L'enseigne fait face à une demande particulièrement importante, alimentée par plusieurs facteurs. « Il s'agit de la période de transition après les examens et le début des vacances. Les gens font des barbecues, partent en vacances, font des stocks, et les fortes chaleurs font que la demande en eau est particulièrement importante », explique Carima Ghozi, porte-parole de Delhaize.

Elle souligne également que les épisodes de fortes chaleurs se répétant davantage, les consommateurs boivent de plus en plus d'eau en bouteille. « Nous faisons le maximum. Nous n'avons pas vraiment de pénurie, mais il est évident que tous nos rayons ne sont pas remplis, étant donné la demande exceptionnelle. Nous faisons le maximum pour réapprovisionner au plus vite. Toutefois, c'est la logistique et non l'approvisionnement qui faillit. Nous n'avons pas énormément de camions en plus ni de chauffeurs, et donc la logistique ne peut pas suivre une telle demande. »

Chez Carrefour, on dit également faire face à des tensions d'approvisionnement sur les eaux et les glaçons, ainsi que sur les glaces dans une moindre mesure. « Cette situation exceptionnelle est directement liée aux conditions mé-



Les rayons sont moins fournis que d'habitude. © Image générée par l'IA

téorologiques inédites que nous traversons. Bien qu'un « plan canicule » soit structurellement en place au sein de notre enseigne, l'intensité et la durée de cette vague de chaleur ont provoqué une demande hors norme. Nos stocks stratégiques ont été épuisés et les capacités de production de nos fournisseurs sont aujourd'hui saturées. Ce phénomène n'est pas propre à une région en particulier, mais touche l'ensemble du territoire belge », nous y a-t-on précisé.

« NOUS APPLIQUONS UN PRINCIPE DE SOLIDARITÉ »

Pour faire face à cette situation, les équipes logistiques de Carrefour sont en contact perma-

nent avec les fournisseurs afin de planifier des réapprovisionnements dès que possible. « En attendant un retour à la normale, nous appliquons un principe de solidarité entre nos points de vente : les volumes disponibles sont répartis de façon équitable entre tous les magasins afin de garantir un accès minimal au plus grand nombre de clients. », conclut-on chez Carrefour.

Les fortes chaleurs se traduisent aussi par une envolée des ventes de produits rafraîchissants. Chez Delhaize, les ventes de glaces sont en hausse de 50 % par rapport à la même période l'an dernier, tandis que celles de glaçons ont tout simplement doublé. ■

S'hydrater, rester au frais... Les recommandations des communes du Centre face aux fortes chaleurs

Avec le retour des fortes chaleurs, les communes de la région du Centre rappellent les gestes essentiels pour éviter les malaises et les coups de chaleur. Les personnes les plus fragiles sont particulièrement concernées.

Alors que les épisodes de fortes chaleurs se multiplient, les villes et communes de la région du Centre appellent la population à redoubler de vigilance. Elles rappellent que la chaleur peut avoir des conséquences importantes sur la santé, en particulier chez les personnes les plus vulnérables.

Les autorités invitent chacun à

reconnaître rapidement les premiers signes d'un épuisement dû à la chaleur ou d'un début de coup de chaleur. Une forte rougeur, une sensation de chaleur intense, des maux de tête, des troubles de la vue ou de l'équilibre, une grande fatigue, une soif importante, une bouche sèche, une température corporelle élevée, un pouls rapide, des crampes musculaires, ainsi que des nausées, vomissements ou diarrhées doivent alerter.

Pour limiter les risques, plusieurs gestes simples sont recommandés. Il est conseillé de boire au moins 1,5 litre d'eau par jour, mais aussi du thé, des

tisanes ou du bouillon froid. Les communes recommandent également de rester à l'intérieur entre 11 heures et 15 heures, lorsque les températures sont les plus élevées.

ATTENTION AUX BÉBÉS

En cas de sortie, il est préférable de rechercher l'ombre et de se protéger avec un chapeau, des lunettes de soleil et de la crème solaire. Il est également important de continuer à manger régulièrement et en quantité suffisante.

Une attention particulière doit être portée aux personnes les plus fragiles, comme les bébés, les personnes âgées ou les



S'hydrater est très important. © Pexels illustration

proches en situation de vulnérabilité. Les autorités encouragent chacun à prendre régulièrement de leurs nouvelles et à veiller à leur bonne hydratation. Par ailleurs, il est recommandé d'éviter les boissons alcoolisées et sucrées, de ne jamais laisser une personne ou un animal dans une voiture en stationnement et de privilégier les

efforts physiques tôt le matin ou après 20 h. Enfin, pour conserver un logement plus frais, les communes conseillent de fermer les fenêtres, stores, volets et tentures durant la journée, puis d'aérer la nuit lorsque les températures baissent. En cas de malaise lié à la chaleur, il est demandé de composer immédiatement le 112. ■

Attention à cette arnaque par mail de faux remboursements

On vous promet même plus de 300 euros de remboursement, mais vous n'en verrez évidemment jamais la couleur. La zone de police de la Haute Senne met en garde contre une nouvelle tentative de phishing. Des escrocs usurpent l'identité du SPF Finances pour soutirer les coordonnées bancaires de leurs victimes.



Un prétendu remboursement de plus de 300€. © SP

Les escrocs rivalisent d'imagination pour piéger leurs victimes. Cette fois, la zone de police de la Haute Senne alerte la population au sujet d'une campagne de phishing en circulation, dans laquelle des fraudeurs se font passer pour le SPF Finances.

VIA UN QR CODE

Le procédé est simple : les victimes reçoivent un e-mail annonçant un prétendu remboursement de plus de 300 euros. Pour en bénéficier, le message invite à scanner un code QR afin de confirmer ses coordonnées bancaires. Mais il s'agit d'une arnaque. Selon la police, ce code QR redirige vers un site internet qui imite l'apparence du portail officiel du SPF Fi-

nances. L'adresse du site (URL) n'est toutefois pas officielle. Les autorités recommandent donc de toujours vérifier l'URL avant d'introduire la moindre information personnelle ou bancaire. Autre indice pouvant mettre la puce à l'oreille : l'adresse e-mail de l'expéditeur. Celle-ci peut sembler inhabituelle ou présenter de légères différences par rapport à une adresse officielle. En cas de doute, la police conseille de ne pas utiliser les liens ou les codes QR reçus. Il est préférable de consulter directement My eBox ou MyMinfin en saisissant soi-même l'adresse du service dans son navigateur. Davantage d'informations sur cette tentative de fraude sont disponibles sur le site Safeonweb. ■

MOINS DE TAXES ? VOICI LES PISTES POUR COMPENSER LA VIGNETTE AUTO !

Le gouvernement wallon valide la vignette routière tout en promettant la « neutralité fiscale ». Voici les pistes dont on parle en coulisses, pour compenser le coût.



FRANÇOISE
DE HALLEUX

Journaliste

Le président du MR Georges-Louis Bouchez l'a clamé haut et fort sur les réseaux sociaux : « La vignette routière ne va pas coûter 1 € de plus, on va réformer la fiscalité automobile pour la baisser ». « La vignette sera compensée par une baisse de la fiscalité automobile », écrit le MR dans la bouche du ministre-président wallon Adrien Dolimont, en charge de la Fiscalité.

« Conformément à la déclaration de politique régionale, la mise en place de la vignette devra se faire sans alourdir la pression fiscale actuelle »,

ajoute le cabinet du ministre wallon de la Mobilité François Desquesnes (Les Engagés). Et le président des Engagés Yvan Verougstraete ajoute pour Sudinfo ce mardi : « Il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale liée à l'automobile. C'est l'engagement du gouvernement wallon. Le ministre Desquesnes l'a clairement exprimé. L'objectif de cette nouvelle vignette est bien de faire contribuer les usagers étrangers qui empruntent nos routes, certainement pas de faire payer davantage les Belges ».

DESQUESNES PRUDENT

Le message est clair et unanime. En revanche, quand il s'agit de détailler la formule qui permettra cette neutralité

fiscale, plus personne ne répond. « Les différentes pistes envisagées seront présentées et examinées avec les services de la Commission européenne. Il serait prématuré d'en détailler le contenu avant la tenue de ces échanges », indique le cabinet Desquesnes.

Soustraire « bêtement » le montant de la vignette de la taxe de circulation annuelle, serait refusé par l'Europe, qui y verrait une discrimination envers les conducteurs étrangers. C'est cela qui a fait capoter le projet allemand... Il faudra donc la jouer plus finement. Mais où aller chercher les 90, 100 ou 125 € de vignette que devra payer tout automobiliste belge (et étranger) pour rouler sur les routes (non communales) de notre pays ?

Une piste est évoquée en coulisse : le gouvernement wallon pourrait diminuer, voire supprimer la taxe sur les remorques. Quelque 150.000 Wallons la paieraient actuellement (50 € ou 104 € selon la

masse autorisée). Mais cela ne va pas profiter à tous les conducteurs, loin de là !

DES PERDANTS

L'autre piste, c'est de s'inspirer des Flamands. Sans attendre l'avis de la Commission européenne, le ministre flamand de la Fiscalité Ben Weyts (N-VA) a expliqué comment il allait réformer la fiscalité automobile. « Selon lui, sa formule permettrait d'atteindre la neutralité fiscale globale si l'on tient compte des vingt modèles de voitures les plus vendus en Flandre. Mais au niveau des individus, il y aura des gagnants et il y aura des perdants », décrypte Joost Kaesemans, responsable des Affaires publiques pour Touring.

« En Flandre, la taxe annuelle qui est actuellement très compliquée avec une multitude de critères, sera simplifiée pour ne garder que deux critères : le poids du véhicule et les émissions de CO₂. Même compte tenu de l'arrivée de la nouvelle

vignette routière, certains y gagneront, les propriétaires de certains véhicules diesel par exemple. La subtilité flamande, c'est que pour les perdants, ceux qui risquent donc

”

« S'ils se sentent pénalisés par le nouveau régime fiscal automobile, les Flamands pourront choisir de rester sous l'ancien régime »

Joost Kaesemans

RESPONSABLE AFFAIRES PUBLIQUES
CHEZ TOURING

de payer une taxe de circulation annuelle plus élevée qu'actuellement, à cause des nouveaux critères, pourront choisir de rester sous l'ancien régime fiscal s'il est plus avantageux pour eux ». Au pire, les per-

dants ne paieront qu'un supplément plafonné à 100 €, le prix de la vignette quoi ! Cette créativité flamande sera-t-elle validée par l'Europe ? Nul ne peut le dire à ce stade.

Côté wallon, cette taxe annuelle de circulation est déjà simplifiée (elle ne tient compte que de la puissance du véhicule), mais certains se demandent si le gouvernement MR-Engagés ne pourrait pas introduire de nouveaux critères environnementaux et permettre aux Wallons de choisir la taxe la plus avantageuse, comme cela se fera en Flandre. Le gouvernement peut aussi jouer sur la taxe de mise en circulation (TMC), mais cela aura moins d'impact puisqu'il ne s'agit pas d'une taxe annuelle. Elle est juste appliquée lors de l'achat d'un véhicule (neuf ou d'occasion). « Je crois moins à une baisse de la TMC car cette taxe vise à freiner la surconsommation de véhicules », estime Joost Kaesemans (Touring). ■

Bruno Colmant : « Le gouvernement communique mal »

Les trois Régions du pays se sont donc accordées sur une vignette routière belge dont les tarifs (pour un an) sont de 90, 100 ou 125 € selon les émissions de CO² du véhicule. « Cette vignette routière, c'est vraiment le dada du ministre Desquesnes (les Engagés) », nous souffle un observateur attentif. « Il avait trop besoin d'argent pour rénover les routes de Wallonie et au moins avec cette vignette, il est sûr que l'argent récolté sera consacré à la réparation des routes et à rien d'autre ». On ajoutera que ce projet

était déjà dans les cartons de son prédécesseur en charge de la Mobilité, Carlo Di Antonio, issu du même parti (on disait alors cdH).

POURQUOI SI CHER ?

Mais à l'époque, entend-on par ailleurs, les tarifs envisagés pour cette vignette routière n'étaient pas si élevés. « On évoquait 25 € voire 50 € grand maximum. Cela serait nettement mieux passé pour le contribuable ». On ignore ce qui a fait augmenter les montants et qui les a tirés vers le haut, mais à ce tarif-là, il



Bruno Colmant. © ImageGlobe

faut désormais faire passer la pilule auprès du contribuable. D'où la promesse d'une baisse de la fiscalité routière.

Pour Bruno Colmant, économiste, le gouvernement wallon communique très mal. « L'impôt est une question de consentement et d'adhésion », dit-il. « Il aurait dû se concentrer sur la réparation des routes. Dire : on instaure

cette vignette et promis, on améliore l'état des routes, pouvait recueillir l'adhésion. Au lieu de cela, il insiste sur la neutralité fiscale, il promet que l'automobiliste ne paiera pas plus et que ce ne sera pas une taxe supplémentaire. Comme je vois les choses aujourd'hui, je constate qu'ils vont essayer que cela ne coûte pas plus cher pour le citoyen, mais qu'ils ne vont peut-être pas y arriver... Personnellement, j'ai des doutes. Si la solution était évidente, ils l'auraient déjà trouvée ! Comment la Wallonie peut-elle réussir cette compensation alors que l'Allemagne a tout essayé... Les Flamands admettent déjà que la moitié des automobilistes paieront plus, je ne vois pas pourquoi la Wallonie serait dans une autre situation ». ■

F. DE. H.

Les « satellites » des partis politiques ne seront plus financés

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles annonce l'arrêt du financement public aux associations liées à des partis politiques, une mesure qui entrera en vigueur dès janvier 2027.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en première lecture un avant-projet de décret relatif aux conditions de subventionnement des acteurs directement liés à un parti politique, notamment des organisations de jeunesse. L'exécutif souligne ainsi sa volonté « de ne plus permettre à des associations d'utiliser l'argent public pour des actions qui contribuent à la promotion des partis politiques ». Cette mesure devrait être mise en place dès janvier

2027. « Il n'est pas logique que la Fédération Wallonie-Bruxelles finance indirectement les partis politiques qui bénéficient déjà d'une dotation publique fédérale », a indiqué la ministre-présidente de la FWB, Elisabeth Degryse (Les Engagés).

La réforme s'applique aux opérateurs concernés dans les secteurs de l'éducation permanente, des organisations de jeunesse et aux centres d'archives privées. Sont ainsi visées toutes les associations de ces secteurs ayant un lien structurel avec un parti politique et dont les relations « sont de nature à compromettre leur autonomie ou à permettre une utilisation partisane des moyens publics ».

Génération Engagée, l'or-



Génération Engagée. © D.R.

ganisation des jeunes francophones, avait fait part, en octobre dernier, de son mécontentement face à cette mesure, révélant que les organisations de jeunesse politiques ne représentent qu'un montant de 1,176 million d'euros, soit 0,03 % du budget de la FWB.

Le projet de décret a été envoyé pour avis aux différentes instances compétentes. ■

LE SOIR

Budget : ce qui passe et ce qui casse pour les cinq partis de l'Arizona

À l'approche de l'échéance de la mi-octobre, Bart De Wever appelle ses ministres à éviter les propositions irréalistes. Tour d'horizon des (im)possibilités par parti.

BERNARD DEMONTY
ALEXANDRE NOPPE

Lentement (très lentement) mais sûrement, le gouvernement fédéral et son bataillon de conseillers ont entamé les travaux budgétaires, avec une « deadline » à la mi-octobre. L'objectif chiffré est tombé la semaine dernière : dix milliards à trouver pour satisfaire à la norme européenne de dépenses jusqu'en 2031. À la Chambre, le Premier ministre, Bart De Wever, a encouragé ses ministres à ne pas émettre de propositions irréalistes et à ne pas se livrer à de la surenchère, histoire de ne pas envenimer des débats qui s'annoncent délicats. Lui-même se refuse prudemment à dévoiler ses recettes. Mais tout le monde a évidemment sa petite idée derrière la tête. Nous avons demandé à tous les partis de nous donner leur vision des débats budgétaires à venir, et en avons tiré un trophée et un tabou. En cas de refus ou de silence diplomatique, nous nous sommes basés sur leurs revendications les plus récentes. Qu'est-ce qui passe (en vert), qu'est-ce qui casse (en rouge) ? Panorama, parti par parti.

N-VA

Réduire le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée

La N-VA a un cheval de bataille pour ces négociations budgétaires : réduire le nombre de personnes qui bénéficient de l'intervention majorée (statut BIM). Le parti nous confirme cette volonté, exprimée à plusieurs reprises par la présidente ces dernières semaines. « Il y a des fonds importants à aller rechercher du côté de l'intervention majorée. Ce statut est normalement prévu pour les personnes exposées à un risque de pauvreté. Elles bénéficient de visites chez le médecin à un euro, de tarifs réduits pour l'énergie et les transports en commun. Ce

risque de pauvreté touche 10,5 % de la population mais l'intervention majorée est octroyée à 21 % de la population, et même à la moitié de la population à Molenbeek, par exemple. Il faut arrêter de laisser les mutuelles octroyer des statuts pour conserver leurs membres. Il faut introduire un système où les personnes demandent ce statut, et démontrent qu'elles en ont besoin. On dépense actuellement trois milliards pour ce statut. Si on l'octroie aux 10,5 % qui en ont besoin et plus à 21 % de la population, on peut faire des économies substantielles. » B.DY

Réduire l'effort en dessous de 10 milliards d'euros

Le gouvernement fédéral s'est entendu sur un montant de dix milliards, à dégager d'ici la mi-octobre et qui permettra à la Belgique de satisfaire aux exigences européennes jusqu'en 2031. Le Premier ministre, Bart De Wever (N-VA), n'a pas laissé de marge de négociation sur ce montant. « There is no

alternative », a-t-il indiqué. À la Chambre, il a précisé : « L'état des finances publiques ne peut pas être comparé au Titanic qui se rapproche de l'iceberg. La collision a déjà eu lieu il y a quelques années. Si on n'y arrive pas, nous serons impitoyablement jugés sur notre irresponsabilité. » B.DY

MR

Un grand pacte de croissance

Pour le président du MR, le salut budgétaire passe par la relance. Pour lui, il faut donner aux entreprises les coudées plus franches pour leur permettre de réaliser des profits qui doperont à leur tour les recettes de l'Etat. Il propose un « growth deal », un pacte de croissance : « Notre croissance économique

est à la traîne : à peine entre 1 et 1,5 %, alors que l'inflation est deux fois plus élevée. Les coûts et les dépenses augmentent, mais les recettes ne suivent pas. Nous nous appauvrissons. La seule réponse, c'est de relancer la croissance. Les pouvoirs publics doivent imposer moins de règles et d'obli-

gations inutiles aux entreprises. Les administrations doivent avant tout accompagner les entrepreneurs plutôt que les contrôler. Et les procédures doivent être beaucoup plus rapides, plus simples et plus efficaces, surtout pour les permis. Rien que ces mesures sans coût budgétaire renforceraient

déjà notre compétitivité dans une période budgétairement difficile. » Plus concrètement, il souhaite notamment instaurer à terme une indexation sans charges. Les employeurs payeraient les hausses de salaires, « mais plus de cotisations patronales et personnelles ». Le président du MR souhaite aussi une annualisation du temps de travail, pour permettre des périodes de travail plus intenses dans les pics de production, suivies d'autres plus calmes. B.DY

De nouveaux impôts

Le président du MR refuse toute hausse de la fiscalité, y compris sur les gros patrimoines. Il l'a encore répété ce week-end. « Un tel impôt sur les riches commence par les riches, mais se répercute toujours vers le bas et finit par retomber sur le contribuable lambda. »

B.DY

Diminuer les niches fiscales

Le CD&V est hautement concerné par ces débats budgétaires, car les chrétiens-démocrates possèdent la matière du Budget dans leurs rangs. Vincent Van Peteghem, vice-Premier et ministre du Budget, est en effet depuis de nombreux mois partisan de ce fameux effort de dix milliards d'euros. Pour y parvenir, l'on sait que le CD&V avait en tête une réforme fiscale (notamment de la TVA), recalée tant sous la Vivaldi que l'Arizona par le MR. Dans l'entourage

du président du CD&V, on explique qu'avec un taux d'emploi de 80 %, « le déficit de dix milliards serait déjà résolu ». Le focus avancé est donc d'avoir un gouvernement qui gaspille moins de subventions et qui diminue les niches qui permettent à certains de ne payer aucune contribution fiscale. On souligne également, du côté des chrétiens-démocrates, l'importance des contrôles des bénéficiaires du chômage ou d'allocations de maladie. A.N.

Toucher à la baisse des taxes sur l'emploi

A l'Inverse, toujours dans cette hypothèse de parvenir à 80 % de taux d'emploi, et malgré la présence de cette idée dans le débat public, le CD&V bloquera tout retour en arrière sur la baisse des taxes sur l'emploi. On parle ici de la hausse progressive de la quotité exemptée d'impôt, votée par la Chambre la semaine dernière, et qui coûtera quatre milliards d'euros à

l'Etat par an. Le revenu en dessous duquel aucun impôt n'est dû sera en effet augmenté par étapes, passant de 10.910 euros actuellement à 14.450 euros pour l'exercice d'imposition 2030 et à 15.600 euros pour l'exercice 2031. Mais pour les chrétiens-démocrates, pas question de lisser cette hausse dans le temps, et encore moins de revenir en arrière sur la mesure. A.N.

Les Engagés

Une contribution des hauts patrimoines financiers

Les Engagés le martèlent depuis trois semaines, et ils persistent et signent : « Il faut aussi une contribution des plus hauts patrimoines financiers, pour que les économies et les efforts demandés à la population soient justes et acceptés. » Malgré la polémique déclenchée au départ, notamment auprès du monde économique, le parti ne lâche pas sa proposition en vue des négociations budgétaires. « Nous avons fait une proposition, soumise à discussion. Nous restons ouverts à d'autres solutions si celles-ci permettent de faire contribuer chacun à hauteur de ses moyens », ajoute-t-on dans l'entourage de d'Yvan Verougstraete. « Pour Les Engagés, ce n'est pas le modèle qui importe mais la finalité, car chacun doit faire sa part », soulignent les centristes, qui insistent donc une nouvelle fois sur cette priorité et rejoignent ainsi Vooruit, même si le reste de la coalition semble excessivement difficile à convaincre. Le MR mais la N-VA aussi plus discrètement ont publiquement critiqué la proposition des Engagés. A.N.

Désinvestir les soins de santé

A l'Inverse, l'on sait que l'équipe fédérale menée par Maxime Prévot se montrera plus dure en négociations sur le budget des soins de santé. Grande promesse de campagne des Engagés – qui s'autorevendiquait d'ailleurs « parti de la santé » –, la poursuite des investissements dans les soins semble non négociable. Même si l'on a déjà été surpris des compromis qu'ont pu accepter les centristes par nécessité. Lors des négociations fédérales, Les Engagés ont soutenu le maintien de la norme de croissance à 3 % en 2029 et se sont depuis lors toujours opposés aux propositions de raboter cette trajectoire, malgré les velléités d'économies de certains partis sur ce secteur.

A.N.

Vooruit

Faire contribuer davantage les grands patrimoines

Les socialistes flamands n'apprécient que modérément l'idée de mettre une seule idée en avant alors que les débats budgétaires doivent seulement débiter. Mais ils avancent tout de même le constat suivant : l'effort devra être équilibré. Pour cela, il faut résoudre « le problème de recettes », avance-t-on chez Vooruit, où l'on constate que « proportionnellement, les recettes ont bien moins évolué que les dépenses ces dernières années ». « Et cela, notamment à cause du tax shift

non financé du temps de la suédoise », ajoutent-ils. Pour le résoudre, et ainsi répondre au défi budgétaire, Vooruit propose de restreindre l'usage de sociétés de management à ceux qui en ont vraiment besoin (et non plus aux employés qui veulent ainsi gonfler leurs revenus) et faire contribuer par une taxe les épaules les plus larges. « Que ce soit notre taxe des riches, ou la proposition alternative des Engagés, c'est le principe qui compte », tranche-t-on au Boulevard de l'Empereur. A.N.

Un saut d'index global

Vooruit avait fait du « sauvetage de l'index » l'élément essentiel de son entrée au sein de la coalition fédérale. Même avec les deux sauts d'index partiels (pour la partie au-delà d'un salaire de 4.000 euros brut), les troupes de Conner Rousseau ont continué de marteler cette ligne rouge. On ne les imagine donc pas accepter de concessions trop importantes sur ce sujet. Un saut d'index total, ou une refonte du mécanisme, risque de mener à la crise. A.N.

La sécheresse menace mais pas encore de restrictions d'eau

Le Centre de prévention des crises de la Wallonie (Cortex) se réserve une semaine avant d'éventuellement activer les alarmes. Ce qui pourrait vraisemblablement arriver si la sécheresse devait perdurer.

BENOÎT JULY

Il fait chaud, la sécheresse pointe, mais il n'est pas encore question de restreindre l'usage de l'eau. C'est du moins ce qui ressort de la dernière réunion du Cortex, l'organe de la Région wallonne dédié à la prévention des risques, dont la cellule « sécheresse » se réunissait ce mardi. Et qui se réunira la semaine prochaine, jeudi 23 juillet, devant peut-être acter alors une aggravation de la situation qui induirait des recommandations plus contraignantes.

« La distribution publique d'eau ne rencontre pas de difficulté majeure en Wallonie, mais des difficultés locales commencent à être observées », relève l'organe. Pour l'instant, seules quatre communes (Manhay, Léglise, Rochefort, Bouillon) ont pris des arrêtés de restriction d'usage, étant situées dans des zones traditionnellement impactées plus précocement par la sécheresse. Soit en raison d'une hausse de la consommation d'eau liée au tourisme, soit en raison d'un sous-sol peu favorable à la constitution de réserves, soit parfois pour les deux raisons en même temps.

Mais d'autres localités, comme Rouvroy, Antoing, Nassogne ou Tenneville, par exemple, font l'objet de surveillance ou de « rappels des bons usages ». Plus globalement, le Cortex recommande à chacune et chacun d'entre nous de « limiter les usages non essentiels en vue d'anticiper une situation qui se dégraderait localement ».

Des risques en hausse chaque jour

Principale distributrice d'eau en Wallonie, la SWDE confirme qu'il n'y a pas encore péril en la demeure. « Les recharges du printemps ont été bonnes, tant au niveau des barrages que des nappes souterraines », commente Benoît Moulin, son porte-parole. « Nous ne sommes donc pas alarmistes, mais on évolue vers une situation de sécheresse : en l'absence de précipitations, chaque jour qui passe génère des risques supplémentaires. »

Quelques orages localisés pourraient survenir d'ici la fin de la semaine, selon l'IRM, mais la tendance serait à un retour du temps sec par la suite. Facteur potentiellement aggravant : l'épuisement consécutif des citernes d'eau de pluie, dont les particuliers s'équipent de



Pour l'instant, seules quatre communes ont pris des arrêtés de restriction d'usage, étant situées dans des zones traditionnellement impactées plus précocement par la sécheresse. © BELGA

plus en plus, qui risque d'entraîner un basculement des usages dédiés à l'eau de pluie, comme l'arrosage des plantes, sur le réseau de distribution d'eau potable au moment où celui-ci sera sous tension.

Monitoring ciblé localement

Ceci dit, c'est bel et bien à un monitoring localisé que les autorités doivent se livrer car, globalement, la situation n'est pas catastrophique à l'échelle de la région. Aux hausses de consommation liées au tourisme en certains endroits répondent en effet des baisses, en particulier dans les agglomérations désertées par les habitants ou les travailleurs.

« Sur notre réseau, la consommation

annuelle reste globalement stable d'année en année », confirme Benoît Moulin. « Le nombre de compteurs augmente, mais la consommation par compteur tend au contraire à diminuer. Le vrai problème pour le réseau est la gestion des pointes de consommation, en particulier lors de vagues de chaleur, lorsque tout le monde consomme davantage d'eau en même temps, alors que le réseau n'est pas toujours configuré pour distribuer de tels débits. »

Outre l'eau de distribution, le Cortex s'est également penché sur d'autres usages de la ressource en voie de raréfaction. Certaines restrictions à la navigation fluviale sont imposées depuis le 1^{er} juillet, divers tronçons de rivières sont fermés à la circulation des kayaks – la carte ad hoc est consultable sur le site : kayak.environnement.wallonie.be. La suspension du fonctionnement de certaines centrales hydroélectriques, situées sur des cours d'eau non navigables, est également à l'étude.

Alors que la Wallonie commémore douloureusement le cinquième anniversaire des dramatiques inondations de 2021, ces quelques comparaisons donnent une idée des grands écarts qui sont de plus en plus imposés par le changement climatique. La Meuse affichait alors un débit exceptionnel de 2.500 mètres cubes par seconde. Mais actuellement il est d'à peine plus de 25 mètres cubes, soit un débit 100 fois moins élevé, sachant que le débit moyen annuel de l'ordre de 250 mètres cubes par seconde.

La Libre BELGIQUE

Un effort de 638 millions d'euros est attendu dans les soins de santé d'ici à 2029

Le secteur de la santé sait à quoi s'en tenir. D'ici à 2029, fin de la législature, il devra réaliser des économies complémentaires de 638 millions d'euros pour maintenir le budget des soins de santé sur les rails. Ce montant s'ajoute aux 907 millions déjà économisés en 2025 et 2026 et aux "gains d'efficacité structurels" attendus par le gouvernement (684 millions pour 2029, dont 247 millions dès 2028).

Le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit), est en train de finaliser la "lettre de mission" qu'il doit remettre pour le 20 juillet aux représentants des mutualités et des dispensateurs de soins afin que ceux-ci préparent le budget 2027 des soins de santé. *La Libre* a pu se procurer cette lettre de mission. Elle dresse le cadre budgétaire dans lequel les acteurs de la concertation doivent s'inscrire et leur fixe des lignes directrices.

Le budget des soins de santé s'élèvera à 46,513 milliards d'euros en 2027. C'est 1,987 milliard de plus qu'en 2026. Cette augmentation vient de la norme de croissance des soins de santé – fixée par le gouvernement à 2 % en 2027, soit 844 millions d'euros – et de l'indexation des moyens prévus pour les prestataires de soins et les établissements de soins (2,9 %, soit 1,142 milliard d'euros).

Un effort sur trois ans

Selon les estimations les plus récentes, cet objectif budgétaire devrait être dépassé de 171,5 millions d'euros en 2027: 117,3 millions viennent des spécialités pharmaceutiques et 54,2 millions des autres secteurs des soins. Des mesures d'éco-

nomie devront donc être prises pour résorber ce dépassement.

La lettre de mission chiffre aussi l'effort supplémentaire attendu pour les deux années suivantes. Il sera de 170,6 millions d'euros en 2028 (dont 90,1 millions pour les spécialités pharmaceutiques) et de 296,1 millions en 2029 (dont 163,6 millions pour les spécialités pharmaceutiques). Faites les comptes. "Sur la base des estimations techniques actuelles, un effort cumulé de 638 millions d'euros est attendu sur la période 2027-2029", écrit le ministre Vandenbroucke dans la lettre.

"Le dépassement budgétaire pour 2027 reste limité [...], mais il doit être considéré dans une perspective pluriannuelle plus large, poursuit-il. Il est important de prendre dès maintenant des mesures ciblées qui non seulement soutiennent le budget 2027, mais contribuent également à une trajectoire structurellement viable pour les années suivantes."

Les stérilets mieux remboursés

Parmi ces mesures – encore peu détaillées à ce stade –, il est envisagé de "supprimer ou [...] revoir le remboursement des médicaments dont l'efficacité n'a pas été suffisamment démontrée". Le gouvernement veut aussi mieux tirer profit de la concurrence entre les firmes pharmaceutiques pour "[obtenir] des prix plus bas sans faire de concessions sur la qualité du traitement".

En parallèle, des moyens seront dégagés pour financer "des objectifs prioritaires en matière de soins". On parle de 23 millions d'euros en 2028, pour monter à 83 millions en 2029. Il est notam-

ment prévu d'étendre le remboursement des stérilets, un moyen de contraception à long terme. Dont coût: 5,2 millions d'euros.

Il est aussi question de "permettre l'accès à la kinésithérapie sans prescription, dans un premier temps dans le domaine musculo-squelettique". Cette mesure s'inscrit "dans une optique de prévention des absences au travail, par exemple en cas de problèmes de dos".

Double saut d'index sur les honoraires

Enfin, comme *La Libre* le révélait lundi, le gouvernement envisage de plafonner "l'indexation pour les prestataires de soins pour 2026 et 2028". Le plafonnement de l'indexation (indexation en centimes ou "centenindex") prévu pour les salariés s'appliquerait aussi aux dispensateurs de soins (médecins, dentistes, kinés, etc.).

Selon les estimations citées par la lettre de mission, la pleine indexation (2,9 %) des soignants correspond à un montant de 697 millions d'euros en 2027. Le plafonnement de l'indexation de leurs honoraires rapporterait environ 280 millions, mais ce montant reste très incertain, car il dépendra des modalités de plafonnement *in fine* retenues. Le ministre précise aussi que "la marge budgétaire ainsi dégagée" sera réinvestie "pour financer de nouvelles initiatives ou pour revaloriser certains honoraires qui sont actuellement insuffisamment rémunérés".

Les représentants des mutualités et des dispensateurs de soins, réunis au sein du Comité de l'assurance de l'Inami (Institut national de l'assurance maladie-invalidité), doivent remettre leur proposition de budget des soins de santé pour début octobre.

Antoine Clevers

Le plafonnement de l'indexation des salariés s'appliquerait aussi aux médecins, dentistes, kinés...

Les incitants financiers pour hôpitaux n'améliorent pas systématiquement les soins

Les récompenses financières octroyées aux hôpitaux qui atteignent certains objectifs de qualité n'entraînent pas systématiquement une amélioration des soins, constate le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE), dans un nouveau rapport publié mardi. Ce dernier ne rejette pas un système d'incitants financiers pour autant que ces récompenses s'inscrivent dans *"une stratégie-qualité plus large et cohérente comportant des priorités claires"*.

La Belgique a introduit un système de paiement à la performance (P4P) dans ses hôpitaux aigus en 2018. En 2024, le budget du système a été sensiblement accru, passant de 7,2 à 40 millions d'euros. Tous les hôpitaux généraux peuvent participer volontairement au programme P4P, qui leur accorde un budget spécifique en fonction de la qualité de leurs soins.

La qualité est évaluée par les autorités sur la base d'indicateurs relatifs à leur structure, leur processus et leurs résultats (processus d'accréditation, notification des incidents, mesure de l'expérience du patient, procédures cliniques et résultats), explique le KCE.

Des effets indésirables

Le Centre ne relève cependant pas *"de preuves convaincantes que ce type d'incitant financier améliore systématiquement la qualité des soins: bien souvent, les effets sont variables, limités ou temporaires, même si on note tout de même quelques exceptions positives, comme dans certains programmes portant sur les soins aux patients victimes d'une fracture de la hanche ou d'un AVC"*.

Le rapport
coût-efficacité
du système
de paiement
à la performance
et son impact
sur l'égalité
dans l'accès
aux soins restent
incertains.

Plusieurs effets indésirables sont pointés, comme la crainte que *"les établissements se focalisent surtout sur les aspects des soins qui sont mesurés et récompensés, au détriment d'autres facteurs tout aussi importants"*. En outre, le rapport coût-efficacité du P4P et son impact sur l'égalité dans l'accès aux soins restent incertains.

Les incitants financiers semblent efficaces dans des situations bien précises, par exemple lorsque des pratiques de soins à l'efficacité démontrée ne sont pas encore généralisées et ont besoin d'un petit coup de pouce. Le succès du système dépend fortement des prestataires de soins et des hôpitaux, chez qui les incitants financiers doivent induire des changements de comportement durables.

"Construire un modèle plus juste"

Pour améliorer les soins, le KCE recommande avant tout d'établir des priorités en termes d'amélioration de la qualité, puis de sélectionner, par domaine, la combinaison de mesures la mieux adaptée. *"Des incitants financiers peuvent avoir un rôle à jouer, mais d'autres stratégies pourront parfois s'avérer plus indiquées et plus efficaces, comme des normes d'agrément, un rapportage public de la qualité des soins et l'élaboration de trajets de soins ou d'outils d'aide à la prise de décision."*

Santhea rejoint les conclusions du KCE. Selon la fédération patronale hospitalière, le rapport doit devenir *"une base solide pour réinterroger le système actuel et construire, en concertation avec les acteurs de terrain, un modèle plus juste, plus pertinent et réellement au service de la qualité des soins et des patients"*. (Belga)



Soignies : Commémoration du décès de Saint-Vincent

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-commemoration-du-deces-de-saint-vincent/29282>

Eté solidaire : de jeunes sonégiens bichonnent le parc Pater

<https://www.antennecentre.tv/actu/ete-solidaire-de-jeunes-sonegiens-bichonnent-le-parc-pater/29290>